

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 581

présenté par  
Mme Wonner

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et les teneurs des registres publics existants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 2 prévoit la création d'un registre général dématérialisé des entreprises. Cet amendement rappelle et propose de maintenir le rôle essentiel des teneurs des registres publics existants, pour les activités relevant de leur compétence.